

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 12 décembre 2024

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
6.12.2024
Date d'affichage
6.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon.

A été nommée secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.116

Objet de la délibération

APPROBATION DES AVENANTS POUR LES TROIS LOTS DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RD 54

Considérant que les communes de Morillon et de Verchaix ont constitué un groupement de commandes en vue de lancer une consultation conjointe des entreprises de travaux pour réaliser les travaux de réaménagement de la RD 54 de part et d'autre du Giffre, projet que les deux communes ont étudié ensemble depuis plusieurs années ;

Considérant que la mairie de Morillon assure le rôle de coordinatrice du groupement ;

Considérant la délibération n°2023.012 du 9 février 2023 par laquelle le Conseil municipal a attribué les lots de travaux pour cette opération aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
01 - TERRASSEMENTS / VRD	BENEDETTI-GUELPA	883 917,60 €	1 060 701,12 €
02 - BORDURES ET REVETEMENTS	COLAS France	1 049 955,60 €	1 259 947,08 €
03 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIERS	Gpt MILLET Paysage / SOLS Savoie	604 652,16 €	725 582,59 €
	TOTAL	2 538 525,66 €	3 046 230,79 €

Considérant que, l'opération touchant à son terme après plus de 18 mois de travaux, le maître d'œuvre et les entreprises ont fait le point sur les incidences financières des divers aléas, adaptations et demandes complémentaires survenues au cours de l'exécution du chantier en vue de préparer les décomptes généraux ;

Considérant le tableau ci-dessous qui fait la synthèse des incidences financières par lots et par collectivité, lequel tableau est complété par les projets d'avenant aux marchés de travaux, annexés à la présente délibération, présentant de manière détaillée les justificatifs de chacune des incidences financières relevées au cours de l'opération :

Lot	Montant total des incidences financières H.T.	Ecart par rapport au montant initial	Montant à la charge de Morillon H.T.	Montant à la charge de Verchaix H.T.	Justifications des incidences financières
Lot 1	+ 44 130,77 €	+ 4,99 %	+ 59 846,65 €	- 15 715,89 €	Aléas de chantier (présence de Renouée du Japon, découverte d'ouvrages enterrés), adaptation du projet en cours de travaux, imprécision du cahier des charges.
Lot 2	+ 109 574,06 €	+ 10,44 %	+ 86 718,03 €	+ 22 856,03 €	Modification du type de signalisation verticale, adaptation du projet en cours de travaux, reprise de la structure de la route départementale à la demande des services du Conseil général
Lot 3	- 20 833,50 €	- 3,45 %	- 3 634,75 €	- 17 198,75 €	Adaptation du projet en cours de chantier (agrégat béton désactivé, aires de stationnement, borne service vélo), imprécision du cahier des charges.
Total	+ 132 871,33€	+ 5,23 %	+ 142 929,93 €	- 10 058,61 €	

Considérant que, les sujétions survenues au cours du chantier ne bouleversant pas l'économie générale des marchés pour chaque lot, il est proposé d'approuver les projets d'avenant modifiant le montant des marchés de travaux pour l'opération de réaménagement de la route du Lac Bleu (RD54) ;

Conformément aux projets d'avenant ci-annexés, les nouveaux montants seront :

Lot(s)	Montant initial HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
01 – Terrassement/ VRD	883 917,60 €	928 048,37 €	1 113 658,04 €
02 – Bordures et revêtements	1 049 955,60 €	1 159 529,66 €	1 391 435,59 €
03 – Aménagements paysagers et mobiliers	604 652,16 €	583 818,66 €	700 582,39 €
	2 538 525,66 €	2 671 396,69 €	3 205 676,02 €

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n°2023.012 en date du 9 février 2023 attribuant les marchés publics de travaux pour le projet d'aménagement de la RD54 entre Morillon et Verchaix ;

Vu l'avis du Maire de Verchaix en date du 29 novembre 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVER** les avenants n°1 pour chacun des lots de l'opération de réaménagement de la route du Lac Bleu entre Morillon et Verchaix avec les incidences financières suivantes :

Lot(s)	Montant initial HT	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
01 – Terrassement/ VRD	883 917,60 €	928 048,37 €	1 113 658,04 €
02 – Bordures et revêtements	1 049 955,60 €	1 159 529,66 €	1 391 435,59 €
03 – Aménagements paysagers et mobiliers	604 652,16 €	583 818,66 €	700 582,39 €
	2 538 525,66 €	2 671 396,69 €	3 205 676,02 €

- **DIT** que, conformément à la convention de groupement de commande, cette décision est également valable pour la Commune de Verchaix en ce qui concerne les travaux se déroulant sur le territoire de celle-ci ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants ci-annexés et effectuer toutes formalités utiles à ce présent dossier ;
- **IMPUTE** les sommes au budget du chapitre correspondant.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

 Simon-BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.